

# 100-E 5

Diluant



A brand of BASF –  
We create chemistry

<b>Utilisation:</b>	Diluant pour Ligne 100
<b>Caractéristiques :</b>	Pour les coloris opaques et à effet (avec 100-M 10 / 100-M 20), le diluant 100-E 5 est utilisé. Le ratio de dosage est de 2 : 1 base : diluant en volume. Il est également possible d'utiliser un dosage en poids à partir des balances informatisées. Il est important de mélanger le liant et les teintes de base avant d'ajouter le diluant. Après ajout du diluant, le coloris PAE doit à nouveau être mélangé. Lors de la préparation de coloris avec les liants version extrême, 100-M 10X et 100-M 20X, le diluant à utiliser doit être le 100-E 5X.
<b>Remarques :</b>	Pour plus de détails et d'informations sur les processus d'application, veuillez vous reporter au module Glasurit Know How «Glasurit Ligne 100» .

---

## Conseils de sécurité:

Les produits sont réservés aux utilisateurs professionnels.

Il ne peut pas être exclu que ce produit contienne des particules <0,1 µm.

Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée, dimension etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). La version la plus récente annule et remplace toutes les versions précédentes. Le document le plus récent est disponible sur notre site Web [www.glasurit.com](http://www.glasurit.com), ou directement auprès de votre distributeur. Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.